

CN/AMa

**ARRETE DU MAIRE - NOMINATION  
MEMBRES NOMMES DU CCAS  
DE LA VILLE DES POMPEY**

Le Maire de la ville de Pompey,  
Vu le code l'action sociale et des familles et notamment les articles L 123-6 et R 123-11,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration,  
Vu l'avis du maire adressé aux associations et aux personnes concernées le 09 avril 2026,  
Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion par les associations de retraités et de personnes âgées,  
Considérant que l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de Meurthe-et-Moselle et les associations de personnes handicapées n'ont pas souhaité présenter de candidats et que la formalité précitée s'avère impossible,

**A R R E T E**

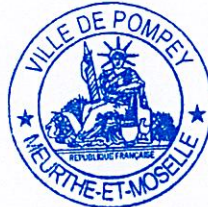
**Article 1** : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de POMPEY :

- Madame Denise DI VITA représentante des Restos du Cœur,
- Madame Martine CLARENN représentante des Restos du Cœur,
- Madame Maryse PIERROT représentante de l'Association des Retraités et des Personnes Agées (ARPA),
- Madame Charlotte FOGEL, représentante du Secours Populaire,
- Monsieur Alain JANZEM représentant de la Croix Rouge Française,
- Monsieur Alain BOISELLE représentant de la Croix Rouge Française.

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché en mairie, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Pompey, le 11 mai 2026

le Maire,



Laurent TROGRILIC

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

